



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-TREMBLANT-NORD**

Citoyennes et Citoyens de Lac-Tremblant-Nord,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, je vous transmets les renseignements suivants concernant la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015:

**États financiers et rapport du vérificateur pour 2015**

Le vérificateur de la municipalité a confirmé que les états financiers au 31 décembre 2015 reflétaient fidèlement la situation financière à cette date.

	<b>Budget 2015</b>	<b>Réel 2015</b>
<b>REVENUS :</b>		
Taxes	263 229 \$	264 412 \$
Paiements tenant lieu de taxe	610 \$	610 \$
Droits de mutation	32 000 \$	144 939 \$
Pénalités, amendes et intérêts	5 500 \$	3 533 \$
Transferts (TECQ) et services rendus	5 500 \$	17 459 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>306 839 \$</b>	<b>430 953 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	245 839 \$	267 102 \$
Sécurité publique	2 435 \$	2 419 \$
Transport	24 721 \$	34 619 \$
Hygiène en milieu	14 260 \$	22 400 \$
Urbanisme et développement	41 540 \$	54 223 \$
Culture et loisirs	27 960 \$	47 726 \$
Frais financiers	600 \$	47 \$
Amortissement des immobilisations	0 \$	
<b>Total des dépenses</b>	<b>357 355 \$</b>	<b>428 536 \$</b>
Surplus	(50 516 \$)	2 417 \$
Immobilisation		22 337 \$
Activité d'investissement		(537) \$
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>- \$</b>	<b>24 217 \$</b>

Lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015 il avait été prévu un déficit de 50 516\$ qui devait être comblé à même le surplus accumulé. En fait, au lieu d'un déficit, la municipalité a réalisé un surplus de 2 417 \$, ce qui met la municipalité en très bonne santé financière avec un surplus accumulé à près de 200 000 \$ à la fin de l'exercice 2015.

Cette situation est en grande partie attribuable aux droits de mutations et aux permis de construction perçus au cours des récentes années.

Au cours de l'année 2015 la municipalité n'a octroyé qu'un seul contrat comportant une dépense de plus de 25 000 \$, soit un contrat de réaménagement de la marina du lac Bibitte octroyé à Paysagiste Northland inc. pour la somme de 55 412,00\$ :

De plus aucun ensemble de contrats de plus de 2 000,00\$ n'a été conclu au cours de la période ci-après avec un même cocontractant dont le total dépasse 25 000,00\$ de janvier à décembre 2015.

---

### **Traitement des élus**

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans le présent rapport les rémunérations et allocations (non imposables) des membres du conseil pour l'année 2015.

<b>Membre et position</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation</b>
<b>1. Maire</b>		
Municipalité de Lac-Tremblant-Nord	12 650,00 \$	6 250,00 \$
Agglomération de Mont-Tremblant	8 349,98 \$	4 174,99 \$
MRC Laurentides (par participation au conseil)	168,25 \$	84,12 \$
Pour chaque présence aux comités :		
représentant de la municipalité	76,73 \$	38,37 \$
<b>2. Conseiller municipal de Lac-Tremblant-Nord</b>	<b>3 288 \$</b>	<b>1 644 \$</b>

Donné à Mont-Tremblant le 9 novembre 2016

Hugh Scott  
Maire